

## **PV de l'Assemblée générale l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Gittaz**

Le 10 août 2023 – Villarenger

L'Assemblée générale des propriétaires de l'AFP de la Gittaz a été convoquée le jeudi 10 août 2023 à 18h. Le quorum n'ayant pas été atteint à 18h, l'assemblée générale a été de nouveau convoquée, sans condition de quorum, une heure plus tard, soit à 19h.

Etaient présents en tant que propriétaires : M. Christian BORREL, M. Claude JAY (en tant que maire de la commune de LES BELLEVILLE et en tant que propriétaire), M. Pierre DUJEAN, Mme Nicole JAY, Mme Carmen JAY, M. Laurent DUNAND, Mme Nathalie DUJEAN, Mme Claudine ABROND, Mme Fernande AMBIEHL, M. Richard MARTIN, Mme Morgane MARTIN, Mme Carole BROTON, M. Robert DUNAND, M. Patrick LABBE, M. Rémy MAINAZ, M. André PLAISANCE, M. Gaston PLAISANCE, M. Bernard VIGUET-CARIN, M. Jean-Marie DEILLES, Mme Monique DEILLES, M. Sébastien JAY, Mme Audrey BERGIN, M. Jean Pierre CUVILLIER, Mme Simone CUVILLIER, M. Bernard SOUCHAL et Mme Josette SOUCHAL.

Etaient présents, en tant qu'invité : Mme Catherine CANNESSON (DDT), Mme Rosanne PORTE (Chambre d'Agriculture), Mme Monique BASSI-LEGER (Fédération des AFP de Savoie) et M. Maxime JURDIT (Commune).

### **Ordre du jour :**

- 1) Election complémentaire des membres du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Monsieur Claude JAY, maire de la commune de les Belleville et administrateur provisoire de l'AFP, ouvre la séance à 19h00 et rappelle l'objectif principal de la soirée : l'élection complémentaire du syndicat de l'AFP de la Gittaz.

### **Résumé des échanges préalables à l'élection du syndicat :**

A la suite des échanges de la réunion d'information publique qui s'est tenue de 17h30 à 19h le même jour, le maire rappelle qu'il n'a pas vocation à rester administrateur provisoire de l'AFP et espère que des candidat(e)s se présenteront au syndicat de l'AFP de la Gittaz.

A ce titre, Mme Morgane MARTIN demande des précisions sur le niveau d'investissement à consentir par le ou la présidente.

Mme Monique BASSI-LEGER informe ainsi l'assemblée que le ou la présidente doit notamment gérer le budget et prendre des délibérations (actes officiels soumis au contrôle de légalité).

Les règles et le déroulement du vote à suivre sont ensuite présentés par Maxime JURDIT. Il est ainsi rappelé que ce vote vise à compléter le syndicat par l'élection de membres supplémentaires, à raison d'un titulaire (obligatoire) et de 5 suppléants (facultatif). Ce scrutin est conduit à bulletin secret (4 bulletins par personne maximum, mandats compris) et l'élection se fait à la majorité présente et représentée.

Les seules personnes habilitées à voter sont les propriétaires « en plein » et/ou en indivision au sein du périmètre de l'AFP (d'après le registre du cadastre), mais également les porteurs de mandat et les propriétaires non répertoriés pouvant justifier de leur qualité de propriétaire par la présentation d'un titre de propriété.

D'autre part, une voix par compte cadastral est attribuée aux propriétaires « en plein » et une voix est attribuée par indivision.

Enfin, il est précisé que les candidats sont élus au premier tour à la majorité absolue et, si besoin, au deuxième tour à la majorité relative. L'assemblée générale accepte par ailleurs que le candidat recevant le plus de voix soit élu titulaire et que les autres soient élus suppléants.

M. le Maire invite ensuite les candidats à se manifester.

Mme Morgane MARTIN se porte ainsi candidate et déclare mettre actuellement un terme à son exploitation agricole et être une jeune femme avec de l'expérience. Elle assure pouvoir faire la part des choses afin de redonner une dynamique positive à ce territoire qui n'est pas qu'un espace de travail mais bien un lieu de vie. Elle précise qu'il est important que chacun prenne ses responsabilités face à la chance de disposer de cet outil d'aménagement du territoire et de démocratie qu'est l'AFP. C'est le sens de l'histoire et il serait dommage de s'y opposer et de ne pas y contribuer pour saisir cette occasion de faire de la Gittaz une terre d'innovation et de prendre soin du lieu où beaucoup ont grandi et vivent encore aujourd'hui. Elle conclut en assurant que tout le monde souhaite la même chose, mais pas de la même manière.

A la suite de cette intervention, messieurs Pierre DUJEAN et Bernard SOUCHAL se portent également candidats, tout comme M. Sébastien JAY qui ne souhaite qu'être suppléant.

Il est également rappelé que le syndicat peut se renouveler par tiers tous les deux ans.

La liste définitive des candidats est donc la suivante :

<b><u>DNUPER</u></b>	<b><u>NOM prénom</u></b>
	MARTIN Morgane
MBRQR5	DUJEAN Pierre
MBN94F	SOUCHAL Bernard
	JAY Sébastien

Les DNUPER de Mme Morgane MARTIN et de M. Sébastien JAY ne sont pas renseignés car inconnus à l'heure de l'assemblée générale. Toutefois, tous deux ont bel et bien justifié de leur qualité de propriétaire par la présentation d'un titre de propriété au moment de l'émargement.

L'assemblée générale procède au premier tour du vote à 19h11 et les résultats sont annoncés à 19h27. M. Bernard SOUCHAL est ainsi élu titulaire au premier tour avec 24 voix et messieurs Pierre DUJEAN et Sébastien JAY et Mme Morgane MARTIN sont élus suppléants au premier tour avec respectivement 21, 20 et 16 voix.

Monsieur le Maire, Claude JAY, remercie les propriétaires pour leur présence et propose aux membres du syndicat de se réunir en conseil syndical afin d'élire, parmi eux, un(e) Président(e).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

Procès-verbal rédigé le 24 août 2023.

La Présidente,  
Mme Nathalie DUJEAN

